

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
Tél. 031 633 83 11
mediationculturelle@erz.be.ch
www.be.ch/educationetculture
834573-V1A / Etat : octobre 2019

Contributions maximales pour les cachets et aide pour le calcul du montant des bons

Les cachets des acteurs et actrices culturels externes à l'école sont généralement pris en charge, en partie ou en totalité, au moyen d'un bon pour un projet, à savoir jusqu'à hauteur de la contribution maximale de 800 francs par classe ou groupe d'élèves. Si les coûts liés aux projets sont plus élevés, ils devront être couverts par l'école, la commune ou des tiers. Les frais matériels ne peuvent être pris en charge que dans des cas motivés. Les professionnels de la culture fixent leurs coûts en toute autonomie.

Contributions maximales pour les cachets = contribution maximale via les bons pour un projet



Cachets pour les ateliers

Par leçon:	Un/e l'acteur/trice culturel/le avec une ou plusieurs classes/groupes : maximum 120 francs plus frais de déplacement
	Plusieurs acteurs/trices culturel/les avec une ou plusieurs classes/groupes : maximum 200 francs plus frais de déplacement
Par jour:	Un/e l'acteur/trice culturel/le : maximum 600 francs plus frais de déplacement
Par semaine:	Un/e l'acteur/trice culturel/le : maximum 3'000 francs plus frais de déplacement
Par semaine:	maximum 10'000 francs par projet

Exemple 1 :

Atelier avec 1 acteur ou actrice culturelle et 1 classe pendant 1 leçon
Calcul sur la base du montant maximum : $1 \times \text{CHF } 120 \times 1 = \text{CHF } 120$
Montant maximum pour 1 classe : CHF 800
Participation aux coûts via le bon culturel : CHF 120 + frais de déplacement
➤ Les coûts sont couverts par le bon.

Exemple 2 :

Atelier avec 1 acteur ou actrice culturelle et 1 classe pendant 10 leçons
Calcul sur la base du montant maximum : $1 \times \text{CHF } 120 \times 10 = \text{CHF } 1'200$
Montant maximum pour 1 classe : CHF 800
Participation aux coûts via le bon culturel : CHF 800
➤ La différence de CHF 400 (+ frais de déplacement) doit être financée par l'école, la commune ou des tiers.

Cachets pour les productions artistiques (p. ex. concerts, représentations théâtrales ou de danse)

Forfait maximum de 500 francs par participant ou participante à la production

Forfait maximum de 300 francs par participant ou participante à la production pour les représentations consécutives ayant lieu le même jour/au même endroit

Forfait maximum de 1'000 francs par participant ou participante à la production par jour

Exemple 1 :

1 représentation avec 1 acteur ou actrice culturelle et 1 technicien ou technicienne pour 1 classe

Calcul sur la base du montant maximum : $1 \times \text{CHF } 500 + 1 \times \text{CHF } 500 = \text{CHF } 1'000$

Montant maximum pour 1 classe : CHF 800

Participation aux coûts via le bon culturel : CHF 800

- La différence de CHF 200 doit être financée par l'école, la commune ou des tiers.

Exemple 2 :

2 représentations le même jour et au même endroit avec 2 acteurs ou actrices culturelles et 1 technicien ou technicienne pour 4 classes à chaque fois

Calcul sur la base du montant maximum : $3 \times \text{CHF } 500 + 3 \times \text{CHF } 300 = \text{CHF } 2'400$

Montant maximum pour 8 classes : $8 \times \text{CHF } 800 = \text{CHF } 6'400$

Participation aux coûts via le bon culturel : CHF 2'400

- Les coûts sont couverts par le bon.

Cachets pour les lectures en classe

Une leçon : forfait maximum de 350 francs

Deux leçons : forfait maximum de 450 francs

Par jour : forfait maximum de 750 francs

Exemple 1 :

Lecture avec 1 auteur/e pour 1 classe pendant 1 leçon

Calcul sur la base du montant maximum : $1 \times \text{CHF } 350 \times 1 = \text{CHF } 350$

Montant maximum pour 1 classe : CHF 800

Participation aux coûts via le bon culturel : CHF 350

- Les coûts sont couverts par le bon.

Exemple 2 :

Lecture avec 3 auteur-e-s pour 6 classes pendant 3 leçons

Calcul sur la base du montant maximum : $3 \times \text{CHF } 750 = \text{CHF } 2'250$

Montant maximum pour 6 classes : $6 \times \text{CHF } 800 = \text{CHF } 4'800$

Participation aux coûts via le bon culturel : CHF 2'250

- Les coûts sont couverts par le bon.